

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
D'ARCY-SUR-CURE**

Séance ordinaire du 12 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le douze avril à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'ancienne classe, sous la présidence de Monsieur BERTRAND Olivier, Maire.

Etaient présents : Olivier BERTRAND, Sylvie JOUBLIN, Evelyne ROBERT, Carole PETIT, Stephen LYTTON, Nadine ENGELMANN

Excusés : Jean-Luc BURÉ qui donne pouvoir à Sylvie JOUBLIN, Hervé CHEVRIER qui donne pouvoir à Stephen LYTTON

Secrétaire de séance : Sylvie JOUBLIN

Nombre de membres afférents au Conseil	Nombre de membres présents	qui ont pris part à la délibération
8	6	6 + 2 pouvoirs
Date de convocation 04 avril 2019		Date d'affichage 04 avril 2019

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

**REMBOURSEMENT PAR LES ASSURANCES
DE 2019_32**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à encaisser tous les remboursements de l'assurance de la commune, du service d'eau et du service assainissement liés aux différents sinistres, frais juridiques, assurance du personnel.

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL
DE 2019_33**

M. le Maire donne lecture d'un courrier de l'Association « Les Arcadies » qui ouvre une nouvelle section Air soft. Afin de pratiquer cette activité, l'association a besoin d'un grand terrain. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer une convention de mise à disposition à titre gratuit du terrain communal situé sur Commaille et cadastré ZL 32. Il est précisé que l'association devra communiquer avec l'association de chasse afin de les informer de leur activité et que la construction de structures ne sera autorisée uniquement que pour du démontable.

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATION D'UN POSTE
D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1E CLASSE
DE 2019_34**

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

Considérant qu'un agent peut bénéficier d'un avancement de grade à compter du 3 mars 2019.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal 1^e classe relevant de la catégorie hiérarchique C à compter du 1^e mai 2019.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL POUR LES TRAVAUX
DE SECURISATION DE LA COUR D'ECOLE
DE_2019_35**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de demander une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement afin de compléter la demande de DETR pour la sécurisation de l'école dont le montant estimé des travaux est fixé 98 000 € HT et autorise M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

**AVENANT N°1 AU MARCHE DE MISE EN CONFORMITE DE LA MAIRIE
ET DE L'AMENAGEMENT DES SANITAIRES POUR L'ECOLE LOT N°6
(ELECTRICITE)
DE_2019_36**

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la nécessité de passer un avenant sur un lot en plus-value liés à des imprévus (installation d'un éclairage de sécurité au niveau de l'escalier de secours et installation d'un défibrillateur) :

Lot 6 : Electricité : Entreprise ROUSSEAU CREMIERE, plus-value de 904.20 € HT,
(montant initial du marché : 17 822.41 € HT)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide accepte cette plus-value et autorise M. le Maire à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente décision.

**INSTALLATION ELECTRIQUE POUR LA POSE D'UN DEFIBRILLATEUR
DE_2019_37**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter le devis de l'entreprise rousseau crémière pour l'installation d'un défibrillateur au camping pour la somme de 254.43 € HT.

**LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LE CHANGEMENT DE
COMPTEURS D'EAU POUR LA TELERELEVE
DE_2019_38**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'autoriser le maire à lancer la consultation pour le changement de compteurs d'eau équipés de tête de lecture pour les relevés à distance.

**DEVIS POUR LE CHANGEMENT DE 2 BORNES INCENDIE
DE_2019_39**

Après consultation et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter les devis de la société VEOLIA pour le changement de bornes incendie :

- Au niveau de la mairie pour un montant de 2357.18 € HT
- Au Val Sainte Marie pour un montant de 2710.02 € HT

Le Conseil Municipal décide de demander une subvention au titre de la DETR au taux maximal et charge M. le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

**AMORTISSEMENT DES FRAIS D'ETUDE POUR L'AMENAGEMENT DU
LOTISSEMENT DE LA PLANTE
DE_2019_40**

L'étude d'un montant de 14 758.64 € n'ayant pas donné lieu à des travaux, il convient de l'amortir sur une durée maximale de 5 ans. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'amortir les frais d'étude pour l'aménagement du lotissement de la Plante sur une durée de 5 ans et autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

**ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2019 AUX ASSOCIATIONS
DE_2019_41**

Sur proposition des commissions Animation, Culture et Tourisme, le Conseil Municipal, après délibération, décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes pour 2019 :

	Subventions 2018	Subventions demandées en 2019	Subventions accordées en 2019
Association des anciens combattants		50 €	50 €
Association Sportive d'Arcy	1000 €	1000 €	500 €
Club de l'amitié	50 €	50 €	50 €
Entente Basse Cure	50 €		0 €
La C° LAime en Terre	500 €	500 €	200 €
Les Arcadies	1 300 €	300 €	300 €
Les Clés du Renouveau	300 €	400 €	300 €
Les écoliers du VAPS	0 €	300 €	100 €
Loisirs et Culture	350 €	300 €	300 €
Total	3 550 €	3 400 €	2 000 €

Les associations peuvent pour des activités exceptionnelles obtenir un éventuel complément de subvention tel que cela a été le cas dans le cadre de la commémoration du centenaire de l'armistice.

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE AU BUDGET ANNEXE
DU COMMERCE
DE_2019_42**

Afin de permettre au budget annexe du commerce d'être équilibré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de verser une subvention pour 2019 de : 12 498.44 €

**REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DU BUDGET DE LA COMMUNE
DE_2019_43**

Monsieur le maire expose à l'assemblée que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif. Lorsque le compte administratif a pu être approuvé avant le vote du budget primitif (après production du compte de gestion), les résultats de l'exercice antérieur doivent être repris dans ce budget primitif. Mais pour des raisons techniques, le compte de gestion, et par conséquent le compte administratif, peuvent rarement être produits avant la date limite de vote du budget primitif. L'instruction M 14 (tome II, titre 3, chapitre 5, paragraphe 4) modifiée par l'arrêté du 24 juillet 2000, et l'article L2311-5 (alinéa 4) du CGCT permettent de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, constate et approuve à l'unanimité les résultats de l'exercice 2018 :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	22 803.84				22 803.84	
Opération exercice	131 792.96	232 964.30	468 611.64	506 886.39	600 404.60	739 850.69
Total	154 596.80	232 964.30	468 611.64	506 886.39	623 208.44	739 850.69
Résultat de clôture		78 367.50		38 274.75		116 642.25
Restes à réaliser	331 628.06	227 275.60			331 628.06	227 275.60
Total cumulé	331 628.06	305 643.10		38 274.75	331 628.06	343 917.85
Résultat définitif	25 984.96			38 274.75		12 289.79

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2019.

Résultat global de la section de fonctionnement	38 274.75
Solde d'exécution de la section d'investissement	78 367.50
Solde des restes à réaliser en section d'investissement	- 104 352.46
Besoin de financement de la section d'investissement	25 984.96

Couverture du besoin de financement (1068 R. Invest)	25 984.96
Solde du résultat de fonctionnement (après affectation en réserves) (002 R. Ft)	12 289.79

**VOTE DES 3 TAXES LOCALES 2019
DE_2019_44**

Le produit fiscal à taux constant est de 229 540 €. Sur proposition de la commission des finances qui souhaite de maintenir les taux au montant de 2018 pour cette année, le Conseil Municipal, après délibération, vote, à l'unanimité, les taux 2019 suivants :

	Taux 2018	Bases 2019	Taux 2019
Taxe d'Habitation	16.10%	869 800	16.10%
Taxe Foncier Bâti	13.17%	595 100	13.17%
Taxe Foncier Non Bâti	34.88%	31 900	34.88%

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA COMMUNE
DE_2019_44**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le budget 2019 de la commune :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
011 Charges de gestion générale	202 797.35 €	
012 Charges de personnel	175 950 €	
023 virement à la section d'investissement	57 521 €	
042 opérations d'ordre et de transfert	4 411 €	
65 autres charges de gestion courante	56 370 €	
66 charges financières	4 660 €	
67 charges exceptionnelles	12 998.44 €	
014 Atténuation de charges	3200 €	0 €
70 produits services, domaines ventes diverses		94 100 €
73 Impôts et taxes		269 865 €
74 Dotations et participations		127 883 €
75 autres produits de gestion courante		11 000 €
77 produits exceptionnels		2 770 €
002 Solde d'exécution		12 289.79
TOTAL	517 907.79 €	517 907.79 €
INVESTISSEMENT		
21 Immobilisations corporelles	44 768 €	
23 immobilisations en cours	8 000€	
16 emprunts	20 890 €	
020 Dépenses imprévues	5 000 €	
Restes à réaliser	331 628.06 €	227 275.60
13 subventions d'équipement		2 000 €
10 dotations, fonds divers et réserves		38 910.96 €
165 dépôts et cautionnement		1800 €
021 virement de la section de fonctionnement		57 521 €

040 opérations d'ordre		4411 €
001 Solde d'exécution		78367.50 €
TOTAL	410 286.06 €	410 286.06 €

QUESTIONS DIVERSES

- La commune recrute un emploi aidé sous conditions d'éligibilité pour l'entretien de la voirie et des espaces verts à 32 h par semaines à compter du 1^{er} juin
- Après rencontre avec la DDT, M. le Maire informe les membres du Conseil que l'installation d'un pylône pour la téléphonie mobile est à l'étude pour desservir le hameau du Beugnon

La séance est levée à 23h15

Le Maire,

